



ASADHO

2021

RAPPORT DE RESTITUTION AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (THEMATIQUE MINE) DES RESULTATS DE L'ETUDE PORTANT SUR LE SUIVI DE LA REDEVANCE MINIERE DANS LES ETDs, ET PLAIDOYER FAIT AUPRES DES QUELQUES AUTORITES PROVINCIALES AU SUD-KIVU



Vue des participants lors de la restitution des résultats de l'étude sur le suivi de la redevance minière en RDC auprès des OSC et Journalistes intervenants dans la thématique mines à Bukavu (Sud-Kivu).



Aout 2021

Introduction

Dans le cadre du Projet de la coalition Publiez Ce que vous Payez, sur le suivi de la redevance minière en RDC tel que mise en œuvre par l'Association Africaine de Défense droit de l'Homme « ASADHO » en sigle sous le financement de la GIZ (BGSM), une étude a été menée dans la Province du Haut-Katanga essentiellement dans les ETD communes de la Rwashi, Annexe, Kampemba et Lubumbashi, dans la Province de Lualaba dans les communes de Dilala et Manika, mais aussi au Sud-Kivu dans la Chefferie de Luhwindja dans la chefferie de Ngweshe.

Aussitôt le rapport de l'étude sorti il nous a été demandé de faire une restitution des résultats de cette étude auprès des OSC/intervenants dans la thématique mines et des journalistes producteurs des émissions portant les Ressources Naturelles.

D'entrée de jeux nous fait un bref aperçu du Projet de la coalition Publiez Ce que vous Payez dans ces différentes phases en termes de réalisations.

Ensuite nous avons rebondit sur l'étude proprement dite en montrant qu'au finish quatre problèmes majeurs ont été dégagés assortis de recommandations lesquelles ont fait l'objet d'échanges entre nous et les participants. Des contributions / commentaires des uns et des autres ont été notées avec intérêt. Le tableau en bas reprend ou pas lesdits commentaires.

1. En ce qui concerne les différentes recommandations assorties des problèmes majeurs par rapport à la redevance minière au Sud-Kivu.

Dans l'ensemble les OSC (Thématique mine) estiment que le secteur minier en RDC constitue une des sources importantes des revenus du trésor public. Ces revenus contribueraient non seulement au développement durable de la Province, mais en plus à celle des Entités Territoriales Décentralisées (ETDs). La Province du Sud-Kivu compte 8 territoires à savoir : Fizi, Idjwi, Mwenga, Kabare, Kalehe, Sabunda, Uvira et Walungu. Tous disposent d'énormes potentialités en richesse du sous-sol. On y trouve pour la plupart des exploitants artisanaux et une poignée d'entreprises minières dont la filiale Banro Congo Mining S.A. à savoir : Kamituga Mining S.A., Lugushwa Mining S.A., et Twangiza Mining S.A.

Selon les participants, pour ne citer que Banro, depuis son installation en 2002, l'entreprise aurait dû déjà contribuer à travers des flux fiscaux et parafiscaux au budget de l'Etat et au profit remarquable tant souhaité par les populations affectées par l'exploitation.

Le tableau ci-après reprend les réactions/commentaires formulées par les participants

I <i>Transparence dans la gestion de la redevance minière</i>		
	Recommandation	Commentaires
1	Effectuer le contrôle parlementaire sur la gestion, par les ETD, des fonds issus des quotes-parts de la redevance minière ;	Malheureusement il y aura toujours des pesneteurs politiques car certaines députés sont souvent liés par leurs partis politiques et d'autres autorités locales sont soupçonnés d'être jugés et partie car ayant des actions dans les Entreprises minières
2	Prendre un Arrêté interministériel sur l'affectation des fonds issus des quotités de 15% de la redevance minière perçues par les ETD exclusivement au développement des projets d'intérêt communautaire définis dans les plans provinciaux et locaux de développement ;	Ministères du plan, des mines et des finances et bien préciser que la redevance soit dédiée uniquement aux projets de développement de l'ETDs
3	Interdire toutes les pratiques de rétrocession aux Divisions Provinciales des Mines et aux Directions Provinciales des Recettes des fonds de la redevance minière dus aux ETD ;	La société civile dit pouvoir y veiller dans le cadre de suivi au niveau des ETDs
4	Résilier tous les protocoles d'accord portant sur la gestion et le partage de la quotité de la redevance minière due aux ETD ;	Rien à signaler car cette pratique n'est pas vécue au Sud-Kivu
5	Susciter les débats publics autour de la gestion et de l'allocation des fonds perçus par les ETD au titre de redevance minière.	Presque dans toutes les ETDs surtout chefferies, les Bami n'ont jamais eu la volonté de voir cette question mise au grand jour. La société civile et des organisations locales s'engagent d'en faire des plaidoyers pour que cela soit effectif
II <i>Partage d'informations</i>		
1	Organiser des ateliers d'échanges d'expériences entre les ETD afin de faciliter la divulgation des bonnes pratiques sur la gestion de la redevance minière ;	Très encouragée également par les acteurs de la société& civile du Sud-Kivu.
2	Rapporter toutes les mesures édictées sur la gestion et le partage de la quotité de la redevance minière due aux ETD;	Les acteurs de la société& civile du Sud-Kivu sont d'accord et souhaite voir même les genres d'informations partagées au niveau des CLD
3	Mettre en place des mécanismes d'information et de participation effective des populations dans la mise en œuvre des projets communautaires issus de la redevance minière ;	Cela devra se faire à travers les CLD et le chargé de communication dans les ETDs.

4	Publier les informations sur la redevance minière dans les médias et dans d'autres canaux de communication.	Très d'accord avec cela et au besoin afficher aux Valves des ETDs.
III	<i>Participation des communautés locales et de la société civile dans la gestion de la redevance minière</i>	
1	Rapport avec le Guide méthodologique de planification du développement local;	
2	Veiller que les revenus de la redevance minière soient exclusivement orientés aux projets d'investissement et d'intérêt communautaire repris dans les plans de développement local ;	Très encouragée également par les acteurs de la société civile
3	Participer dans toutes les étapes dans la mise en œuvre de la redevance minière (conception, exécution et suivi ;	Plutôt il fallait préciser qu'il faille participer à la perception, la gestion, et allocation de la redevance minière
4	Participer aux débats publics, dans les plaidoyers sur la gestion rationnelle sur l'allocation, l'affectation des fonds perçus par les ETD au titre de redevance minière.	Très encouragée également par les acteurs de la société civile
IV	<i>Renforcement des capacités des organisations de la société civile, des dirigeants et des leaders communautaires</i>	
1	Accompagner les ETD et les communautés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développement local et des budgets participatifs;	Cette approche est tout à fait encouragée également par les acteurs de la société civile
2	Renforcer les capacités des communautés sur la participation citoyenne à la gouvernance locale ;	Très d'accord et encouragé également par les acteurs de la société civile
3	Renforcer les capacités des animateurs des ETD sur la gestion des finances publiques et les passations des marchés;	Très d'accord et encouragé également par les acteurs de la société civile
4	Renforcer les capacités des ETD en matière de tenue à jour des documents comptables retraçant les encaissements et les affectations des fonds issus de la redevance minière;	Très d'accord et encouragé également par les acteurs de la société civile
5	Obtenir de chaque ETD de désigner une personne-ressource au sein de son administration qui sera formée par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC pour jouer le rôle de « Point focal ITIE » auprès des ETD.	Très d'accord et encouragé également par les acteurs de la société civile

2. Rencontre avec quelques autorités en province pour le Plaidoyer au regard des problèmes majeurs dans le suivi de la redevance minière au Sud-Kivu.

Au niveau du Gouvernorat de Province :

Etant donné qu'il y avait de tractations entre Kinshasa et le Gouverneur de la province sur la question de la suspendant les activités de 6 entreprises

minières chinoises et de trois coopératives partenaires pour « exploitation illicite des minerais dans le territoire de Mwenga depuis le 20 août dernier, le protocole du Gouverneur du Sud-Kivu nkius ont conduit chez le conseiller en matière de mines Mr SAFANTO BULONGO. Avec lui nous nous sommes entretenu durant 45 minutes en lui présentant le rapport sommaire de l'étude, mais il a insisté à ce que le rapport finale lui soit déposé pour s'en imprégner de tout le contenu et qu'en sont tour il pourra aller le partager ou montrer au Gouverneur pour toutes utiles.

Au niveau de l'assemblée provinciale :

Nous avons également rencontré la commission ressources naturelles chapeauté par l'honorable ALIMASI MALUM qui nous a délégué l'Expert BUJIRIRI SHERIA Gustave, qui a promis de pouvoir amener cette question en plénière dès la rentrée parlementaire prochaine.

Par ailleurs la commission RN nous a dit être au courant de l'existence de plusieurs entreprises chinois sont implantées dans le territoire de Mwenga. C'est notamment Oriental Ressource Congo (ORC), Yellow Water, Crystal (Blue Metal), Blue Ant et Oriental ressources Congo. Les communautés locales les accusent d'œuvrer illégalement et de ne pas respecter leurs cahiers des charges.

Conclusion :

La présentation de résultats de cette étude est tombée à point nommé dans la province en ce moment ils se mènent des discussions brulantes sur les mines. C'est ainsi que toutes les composantes que avons rencontrées, ont déploré les quatre grands problèmes ainsi que les recommandations y afférentes tels que dégagés et/ou repris dans le rapport. En effet, elles sont restées unanimes que malgré les innovations introduites dans le nouveau code minier révisé de 2018, certains projets visant le développement durable au niveau local à travers des ouvrages communautaires, ont réalisés, mais sans grand impact alors que d'importants fonds en termes de millions, ont été versés directement sur les comptes bancaires des ETD de provinces.

Pour illustrer cette situation, que ce soit les acteurs de la société civile ou la partie étatique, tous sont montrés indignés du fait des entreprises sont accusées d'exploitation illégale de minerais au Sud-Kivu. La plupart de ces sociétés à savoir : *BM Global Business, Congo Blue ant Mineral, Oriental ressources Congo, Yellow Water Ressources, New Oriental Mineral et Group Cristal Service* opéraient sur le territoire de *Mwenga*, à une centaine de kilomètres de *Bukavu* et ne remplissent pas les conditions requises par le code minier en vigueur. Ces sociétés opéraient dans l'illégalité car elles ne disposent pas des documents essentiels qui les autorisent à opérer dans le secteur minier sur le territoire de Mwenga. Pire encore, ces Chinois, lorsqu'ils cherchent à exploiter les minéraux bruts, utilisent des produits extrêmement toxiques qui polluent la terre". Si jamais les autorités ne s'y impliquent pas et donc le problème reste entier avec toutes ses conséquences sur les vies des populations.